

Date de dépôt : 11 décembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Simon Brandt : Nouvelle patinoire : acta fabula est ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 novembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Alors que la législature a démarré il y a plus de 18 mois, le projet de nouvelle patinoire semble toujours gelé. On apprenait ainsi récemment par la bouche du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, sur l'antenne de Léman Bleu, qu'on repartait de zéro avec un projet de financement totalement ou partiellement public alors qu'on envisageait un financement 100% privé au départ. Il devient compliqué de suivre la politique définie par les pouvoirs publics en la matière dès lors qu'elle change régulièrement. Au surplus, alors que la réponse à la QUE 1001, ayant valeur officielle, expliquait que le chantier ne serait pas ouvert avant cinq ans, le département de la cohésion sociale donnait un autre délai dans la Tribune de Genève du 12 avril 2019 (<https://www.tdg.ch/sports/hockey/glissade-conseil-etat-nouvelle-patinoire/story/28604968>), tant il ne semblait pas vouloir assumer les délais indiqués dans la réponse à la question précitée.

Je remercie donc par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à mes questions en le remerciant d'être précis dans sa réponse cette fois-ci.

- 1. Quel est le calendrier prévu par le Conseil d'Etat pour le projet de nouvelle patinoire (conceptualisation du projet, délai de l'appel d'offres si nécessaire, durée avant l'ouverture du chantier puis des travaux, etc.) ? Va-t-il enfin en faire une priorité politique ?**

2. *Pourquoi avoir donné des éléments différents de ceux de la réponse à la QUE 1001 dans la Tribune de Genève du 12 avril 2019 ? Doit-on comprendre que des éléments faux ont été donnés au Grand Conseil ? Si oui, pourquoi ?*
3. *Parmi les variantes annoncées par le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz (public, privé, partenariat public-privé), laquelle a la préférence du Conseil d'Etat ? Pourquoi avoir changé d'avis sur la participation privée ? En cas de participation publique totale ou partielle, quel est le montant du budget prévu ?*
4. *Est-ce que l'ensemble des terrains nécessaires sur le site du Trèfle-Blanc sont en mains publiques et déclassés ? Sinon, dans quel délai ?*
5. *Est-ce que d'autres emplacements que le site du Trèfle-Blanc sont envisagés ? Sinon et en particulier en cas de réponse négative à la question 4, pourquoi ?*
6. *Pourquoi exiger, en cas de financement 100% privé, un appel d'offres, vu qu'un avis de droit démontrait sa non-obligation ? Combien d'avis de droit ont été commandés sur le sujet et pour quels coûts ?*
7. *Après le message culturel, et au vu de l'urgence relative aux installations sportives, le Conseil d'Etat peut-il nous dire quand le message sportif va sortir ? Quelle est ainsi la vision en termes d'infrastructures et d'investissements sportifs ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- 1. Quel est le calendrier prévu par le Conseil d'Etat pour le projet de nouvelle patinoire (conceptualisation du projet, délai de l'appel d'offres si nécessaire, durée avant l'ouverture du chantier puis des travaux, etc.) ? Va-t-il enfin en faire une priorité politique ?***

Le comité de projet réunissant les départements concernés est au travail et le calendrier prévoit une ouverture pour la saison 2027/2028 du championnat national de hockey sur glace. Ce délai comprend une phase préparatoire de 4,5 ans suivie d'une phase de construction de 2,5 ans. Un calendrier a été fourni à la Ligue suisse de hockey.

- 2. Pourquoi avoir donné des éléments différents de ceux de la réponse à la QUE 1001 dans la Tribune de Genève du 12 avril 2019 ? Doit-on comprendre que des éléments faux ont été donnés au Grand Conseil ? Si oui, pourquoi ?***

Il n'a pas été délivré d'informations erronées au Grand Conseil. Comme tout projet de cette envergure, l'appréciation du calendrier évolue selon les études réalisées, leur analyse de faisabilité et les options choisies.

- 3. Parmi les variantes annoncées par le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz (public, privé, partenariat public-privé), laquelle a la préférence du Conseil d'Etat ? Pourquoi avoir changé d'avis sur la participation privée ? En cas de participation publique totale ou partielle, quel est le montant du budget prévu ?***

Vu les contraintes liées à l'aménagement du territoire, les travaux s'orientent plutôt vers une solution de partenariat public-privé ou un projet public. Il est trop tôt à ce stade pour évoquer le montant prévu en cas de participation publique totale. Une étude de rentabilité des infrastructures, notamment des autres installations prévisibles sur le site que celle proprement dédiée au hockey, est en cours et a été confiée à un expert. Les départements concernés travaillent ensemble sur cet objet.

- 4. Est-ce que l'ensemble des terrains nécessaires sur le site du Trèfle-Blanc sont en mains publiques et déclassés ? Sinon, dans quel délai ?***

Oui.

5. *Est-ce que d'autres emplacements que le site du Trèfle-Blanc sont envisagés ? Sinon et en particulier en cas de réponse négative à la question 4, pourquoi ?*

Non.

6. *Pourquoi exiger, en cas de financement 100% privé, un appel d'offres, vu qu'un avis de droit démontrait sa non-obligation ? Combien d'avis de droit ont été commandés sur le sujet et pour quels coûts ?*

Un avis de droit commandé par le Genève-Servette Hockey Club concluait en effet à la non-obligation de mise en concurrence, découlant de la législation des marchés publics. Le Conseil d'Etat a commandé un avis de droit qui parvient à des conclusions différentes quant aux conditions à remplir pour se passer d'un appel d'offre. Cependant, comme relevé sous point 3, un projet 100% privé ne paraît plus envisageable.

7. *Après le message culturel, et au vu de l'urgence relative aux installations sportives, le Conseil d'Etat peut-il nous dire quand le message sportif va sortir ? Quelle est ainsi la vision en termes d'infrastructures et d'investissements sportifs ?*

Le message sportif suivra le message culturel. Afin de vérifier préalablement des assertions relatives au sous-équipement dans les communes, un inventaire des installations sportives et de leurs conditions d'utilisation est en cours en vue d'une présentation en juin 2020.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS